



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 01258

Numéro SIREN : 531 753 473

Nom ou dénomination : 2SAIR SECURITE PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2014 sous le numéro de dépôt 15741

001181258

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 23/12/2014
	Numéro : 1574

2SAIR SECURITE PRIVEE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €

8/10 rue Henri Dunant - ZAC des Bordes 91070 BONDOUFLE
RCS EVRY 531 753 473

DÉPOSÉ LE
02 DEC. 2014
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY
N° 2014 0452

REQUÊTE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de EVRY

aux fins de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice

Madame Aurélie MILLOUR agissant en qualité de Président de la Société 2SAIR SECURITE PRIVEE Société par Actions Simplifiée, au capital de 10.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 531 753 473, dont le siège social est situé 8/10 rue Henri Dunant 91160 BONDOUFLE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société 2SAIR SECURITE PRIVEE a clôturé, conformément aux dispositions de ses statuts, son exercice social le 30 juin 2014 et qu'elle devrait donc réunir l'Assemblée Générale ordinaire annuelle aux fins d'approuver les comptes de cet exercice au plus tard le 31 décembre 2014.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans le délai réglementaire de six mois de la clôture de l'exercice, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'en effet, en raison de la réorganisation de la comptabilité du Groupe dans lequel elle appartient, la Société 2SAIR SECURITE PRIVEE n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis aux actionnaires dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite en conséquence, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir proroger jusqu'au **31 mars 2015** le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société 2SAIR SECURITE PRIVEE chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

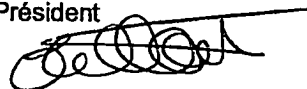
Fait à Bondoufle

Le

01/12/2014

Aurélien MILLOUR

Président



TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie NICOLAS, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 31 mars 2015

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014 de la société dénommée

SAS 2SAIR SECURITE PRIVEE

dont le siège est

8/10 Rue Henri Dunant Zac Des Bordes
91070 BONDOUFLE

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le 15-12-14

Le Greffier

Le Président

